



recours amiable rejeté pour servitude réseau (ELEC, Eau potable, telecom)

Par **Couen**, le **02/07/2022** à **00:24**

BonjourrrrrNos voisins (à qui nous avons vendus la maison il y a 2 ans avec simple servitude de passage) nous ont contesté notre permis de construire(recours amiable) car leurs reseaux passent la ou nous comptons construire, malgres que je leurs ai dit plusieurs fois que tout serait refait "dans le respect des regles" (imposées par la communauté d'agglo) (Ils exigent une servitude de passage des reseaux avec plans !)

rrrrLa gaine elec sur mon terrain et appartiens à ENEDIS (compteur sur leurs terrain) (je n'ai pas de pouvoir sur enedis pour leurs dire "ou passer"par rapport a ma future maison) (et ENEDIS m'a dit : c'est chez vous, le cable nous appartiens, ca ne les regardes pas !)

rrrrPour l'eau dont la partie à deplacer se trouve apres compteur.

rrrrJe souhaitais tout faire en meme temps que mes reseaux (meme tranchée) pour limiter au maximum les couts de terrassements !

rrrrJe ne veux rien remettre en cause, et suis pas contre signer une servitude des reseaux (je le leurs au dit/ecrit plusieurs fois). je souhaiterais simplement pouvoir construire ma maison, librement du moment que je respecte les regles, et ne leurs coupe pas l'eau ni l'elec ! je ne veux simplement pas leurs signer une servitude avec un plan ou le reseau passe a gauche de la maison si ENEDIS decide de le faire passer a droite, j'ai pas envie d'avoir un procès, ou de devoir re-payer une servitude !

rrrrLa ils esperent(ou pas) que tout sera "reglé" servitude signée chez notaire avant la fin du mois sinon je crains qu'ils partent au tribunal administratif (suite a rejet du maire pour recours abusif).

rrrrQue faire ? rrrr rrrrMerci d'avance